

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-061 : VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 DECEMBRE 2017 ET DU 31 JANVIER 2018

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les procès-verbaux des séances du 06 décembre 2017 et du 31 janvier 2018 sont soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les procès-verbaux des séances du 06 décembre 2017 et du 31 janvier 2018.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-062 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Monsieur le Vice-président délégué aux finances rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Quercy Bouriane est passée en Fiscalité Professionnelle Unique au 1er janvier 2017, avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage.

Il propose donc au Conseil Communautaire de voter :

- un taux de cotisation foncière des entreprises pour 2018 de 30,75%, avec une durée d'intégration des taux de 7 ans, de façon identique à 2017.
- des taux de taxes directes locales pour 2018, au titre des taxes foncières et d'habitation, identiques à ceux de 2017, soit :

Taxe d'Habitation :	8,38 %
Foncier Bâti :	8,60 %
Foncier Non Bâti :	95,26 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 1 122 683 € pour la cotisation foncière des entreprises, et à 2 838 901 € pour les taxes additionnelles (fiscalité mixte).

Par ailleurs, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances précise que :

- le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises s'élève à 372 838 €.
- le produit de la taxe sur les surfaces commerciales s'élève à 148 945 €.
- le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau s'élève à 73 826 €.
- le produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti s'élève à 33 366 €.
- le total des allocations compensatrices s'élève à 69 342 €.
- le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources s'élève à 278 587 €.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 avril 2018,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les taux d'imposition 2018 des taxes directes locales, comme présentés ci avant, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles en vue de l'application de ces taux.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-063 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances propose au Conseil Communautaire de voter des taux de taxes pour 2018, identiques à ceux de 2017, soit :

Zone rurale :	10,54%
Zone urbaine :	12,81%

Le produit prévisionnel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2018 s'élève à 1 495 296 €, dont :

Zone rurale :	871 209 €
Zone urbaine :	624 087 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les taux d'imposition 2018 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme présentés ci avant, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles en vue de l'application de ces taux.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-064 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	7 443 686,00
Recettes de fonctionnement :	7 443 686,00
Dépenses d'investissement :	2 228 321,00
Recettes d'investissement :	2 228 321,00

Les programmes d'investissement sont les suivants, en dépenses :

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Aménagement espaces publics Concorès	45 500,00
Aménagement espaces publics Uzech les Oules	231 000,00
Fonds de concours tour de ville de Gourdon	60 000,00
Travaux ouvrages d'art	30 000,00
Acquisition matériel voirie	90 000,00
Travaux voirie 2017	115 115,00
Travaux voirie 2018	500 000,00
Maison du Piage	3 500,00
Pôle enfance jeunesse : crèche	12 226,00
Locaux jeunesse	21 152,00
Rénovation piscine intercommunale Gourdon	75 704,00
Equipements bâtiments sportifs	22 000,00
Gymnase du Vigan	100 000,00
Matériel, Mobilier et Ouvrages Bibliothèques	30 993,00
ALSH St Germain	7 300,00
Espace Socioculturel	3 050,00
Pôle numérique	16 706,00
Maison Communautaire	3 000,00
Urbanisme ADS / Planification	6 000,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Documents d'urbanisme	36 104,00
Matériel informatique & bureau	4 795,00
SIG	780,00

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif principal 2018, présenté par Monsieur Daniel Souladié, Vice-président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-065 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT 2018

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	142 016,00
Recettes de fonctionnement :	142 016,00
Dépenses d'investissement :	142 016,00
Recettes d'investissement :	142 016,00

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget annexe Lotissement habitat 2018, présenté par Monsieur Daniel Souladié, Vice-président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-066 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE 2018

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	768 506,00
Recettes de fonctionnement :	768 506,00
Dépenses d'investissement :	757 845,00
Recettes d'investissement :	757 845,00

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget annexe Lotissement Zone d'Activités Economiques (ZAE) 2018, présenté par Monsieur Daniel Souladié, Vice-président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-067 : VOTE DU BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE 2018

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement, et présente un suréquilibre, en section d'investissement :

Dépenses de fonctionnement :	16 252,00
Recettes de fonctionnement :	16 252,00
Dépenses d'investissement :	9 965,00
Recettes d'investissement :	13 933,00

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget annexe Multiservice viande 2018, présenté par Monsieur Daniel Souladié, Vice-président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-068 : VOTE DU BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES 2018

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	38 801,00
Recettes de fonctionnement :	38 801,00
Dépenses d'investissement :	33 938,00
Recettes d'investissement :	33 938,00

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget annexe Hôtel d'entreprises 2018, présenté par Monsieur Daniel Souladié, Vice-président délégué aux finances.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-069 : SUBVENTION 2018- MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon,

Il est proposé de verser à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon une subvention de fonctionnement à hauteur de 107 000 €, et ce pour l'année 2018.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-070 : SUBVENTION 2018- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU VIGAN

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Vigan,

Il est proposé de verser à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Vigan une subvention de fonctionnement à hauteur de 66 057,21 €, et ce pour l'année 2018.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-071 : SUBVENTION 2018- OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par l'Office de Tourisme Intercommunal,

Il est proposé de verser à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy-Bouriane une subvention de fonctionnement à hauteur de 230 000 €, et ce pour l'année 2018.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-072 : SUBVENTION 2018- CRECHE PARENTALE « ECOUTE S'IL JOUE »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue »,

Il est proposé de verser à la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue » une subvention de fonctionnement à hauteur de 126 000 €, et ce pour l'année 2018.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-073 : SUBVENTION 2018- AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la demande de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018,

Il est proposé de verser à l'ADIL une subvention de fonctionnement à hauteur de 300 €, et ce pour l'année 2018.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

Arrivée de Monsieur Robert LACOMBE

N°2018-074 : SUBVENTION 2018- ASSOCIATION « VERTUS VERTES »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue de « Vertus Vertes » pour la création et l'entretien des jardins de la butte et de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon avec la pose géotextile et signalétique des jardins,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Il est proposé de verser à l'Association «Vertus Vertes», une subvention de fonctionnement à hauteur de 400 €, pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 400 € au profit de l'Association «Vertus Vertes» et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-075 : SUBVENTION 2018- ASSOCIATION « LES AMIS DU PIAGE»

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue de l'association des « Amis du Piage » pour la participation au financement d'actions visant à la promotion du site du Piage sur l'année 2018 (1000 €),

Considérant que la demande formulée par l'association des « Amis du Piage » répond aux quatre critères définis dans la compétence « création, organisation et soutien d'animations et d'évènements touristiques » (espace, durée, fréquentation et financier),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Il est proposé de verser à l'association des « Amis du Piage » une subvention de fonctionnement à hauteur de 700 €, pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 700 € au profit de l'association des « Amis du Piage » et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-076 : SUBVENTION 2018- ASSOCIATION « LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE QUERCY BOURIANE »
Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue de l'Association des « Amis de la Bibliothèque Quercy-Bouriane » pour l'organisation de l'opération « premières pages », et soutenir les actions de la BIG,

Considérant que la demande formulée par l'Association des « Amis de la Bibliothèque Quercy-Bouriane » a pour but de diffuser et promouvoir la lecture publique sur le territoire communautaire ainsi que de soutenir les actions de la BIG

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Il est proposé de verser à l'association des « Amis de la bibliothèque Quercy-Bouriane », une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 700 €, pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 1 700€ au profit de l'association des « Amis de la bibliothèque Quercy-Bouriane » et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-077 : SUBVENTION 2018- CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), pour l'organisation de diverses actions d'information et de sensibilisation en milieu scolaire et auprès des services enfance jeunesse de Quercy-Bouriane, l'exposition à la Bicoque et à Saint Germain du Bel Air et un plan d'action dans le cadre de la semaine des droits des enfants en 2018 (1 000 €),

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Il est proposé de verser au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) une subvention de fonctionnement à hauteur de 500 €, pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 500 € au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-078 : SUBVENTION 2018- ASSOCIATION « IDETORIAL »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Idétorial », pour le soutien à la réalisation des actualités locales du cinéma et la formation de bénévoles d'associations sur la pratique de l'audiovisuel en 2018 (3 700 €),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Il est proposé de verser à l'association « Idétorial » une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 700€, pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 3 700€ à l'association « Idétorial », et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-079 : SUBVENTION 2018- ASSOCIATION « AUTO INSERTION LOTOISE » (AIL)

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Auto Insertion Lotoise » (AIL), pour le soutien au fonctionnement d'un garage associatif, situé sur la Commune du Vigan,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Il est proposé de verser à l'association « Auto Insertion Lotoise » une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 500 €, pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 3 500€ à l'association « Auto Insertion Lotoise » (AIL), et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-080 : SUBVENTION 2018- ASSOCIATION « HÉRITAGE DU SÉNÉCHAL »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue de « Héritage du Sénéchal » pour une action « aux portes de 1619 » et des représentations théâtrales 1 à 2 fois par semaine pendant la saison estivale pour préfigurer l'anniversaire des 400 ans de la démolition du château de Gourdon en 1619,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Il est proposé de verser à l'Association «Héritage du Sénéchal», une subvention de fonctionnement à hauteur de 700 €, pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 700 € au profit de l'Association «Héritage du Sénéchal» et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-081 : SUBVENTION 2018- COMITÉ D'ANIMATION CULTURELLE DE GOURDON

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue du Comité d'animation culturelle de Gourdon pour l'action « Bois-Passion » du 28 avril au 13 mai 2018, avec des projections d'œuvres photographiques et vidéo mapping sur la façade de l'église Saint Pierre de Gourdon,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Il est proposé de verser au Comité d'animation culturelle de Gourdon, une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 200 €, pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 2 200 € au profit du Comité d'animation culturelle de Gourdon et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-082 : SUBVENTION 2018- ASSOCIATION « FESTICEOU »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue de l'Association « Festicéou » pour l'organisation du deuxième festival de musique et des arts de la rue, les 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2018 à Concorès (3 500 €),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Il est proposé de verser à l'association « Festicéou », une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 500 €, pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 3 500€ au profit de l'association « Festicéou » et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-083 : ADHESION 2018 A L'ASSOCIATION « URGENCE POLT »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Il est rappelé au Conseil Communautaire que, lors de sa séance du 26 mai 2010, il a décidé d'adhérer pour l'année 2010, à l'association « Urgence POLT » sise 7 avenue de la République 18100 VIERZON. Créée le 30 janvier 2010, cette association rassemble dans une même structure toutes les personnes et organisations qui militent en faveur de la modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse. Elle a pour but de défendre et promouvoir la modernisation et l'amélioration des infrastructures, du matériel, des dessertes, du cadencement de la ligne et d'agir pour son interconnexion au réseau européen à grande vitesse. Cette adhésion a été renouvelée au titre des années 2011 à 2017.

L'Association « Urgence Polt » sollicite la Communauté de Communes afin qu'elle renouvelle son adhésion, pour l'année 2018 et ce à hauteur de 300 €.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association « Urgence POLT » pour l'année 2018,
- approuve le versement d'une cotisation de 300 € pour l'année 2018,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-084 : ADHESION 2018 A L'ASSOCIATION DES « PALEONAUTES »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

L'espace muséal du Piage fait partie du réseau des « Paléonautes » qui regroupe, au sein d'une association, 8 sites archéologiques, dans le but de développer des actions de promotion et de valorisation culturelle et touristique des sites partenaires.

La Communauté de Communes a octroyé une subvention de 500,00 € à cette association au titre des années 2013 à 2017.

Pour l'année 2018, l'Association des « Paléonautes » sollicite la Communauté de Communes afin qu'elle adhère au réseau, et ce à hauteur de 500,00 €.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association des « Paléonautes » pour l'année 2018,
- approuve le versement d'une cotisation de 500,00 € pour l'année 2018,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-085 : ADHESION 2018 AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU LOT

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Lors de son Conseil d'administration du 28 février 2011 et de l'Assemblée Générale du 15 juin 2011, le CAUE a décidé d'ouvrir son adhésion aux communes et communautés de communes sans remettre en cause le principe de gratuité inscrit dans la Loi de 1977 ni les conditions actuelles de ses interventions.

Cette adhésion, d'un montant de 150,00 € pour les collectivités de plus de 2 000 habitants permet à la Communauté de Communes Quercy Bouriane de prendre part activement aux instances du CAUE, avec un représentant, qui siège au sein des Assemblées générales et du Conseil d'Administration. Cette adhésion a débuté en 2011, et a été renouvelée au titre des années 2012 à 2017.

Vu l'avis favorable de la Conférences des Maires en date du 04 avril 2018,

Madame Danielle DEVIERS ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- renouvelle l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au CAUE du Lot au titre de l'année 2018,
- approuve le versement d'une cotisation de 150,00 € pour l'année 2018,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-086 : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A MADAME LA PRESIDENTE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles énumérées à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté de Communes pour la gestion des affaires courantes, le Conseil Communautaire a approuvé, par délibérations n°2014-044 du 16 avril 2014 et n°2015-165 du 30 novembre 2015, de déléguer les attributions suivantes à Madame la Présidente :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres afférentes,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, en matière de : contentieux ou protection du personnel, préjudice ou effraction sur les biens meubles et immeubles et défense de la collectivité,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 1 500,00 HT.

Il est proposé d'élargir le champ de la délégation accordée à Madame la Présidente à l'attribution suivante :

- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 800 000 €.

Il est précisé que le Président ne peut en aucun cas déléguer les dites fonctions.

Par ailleurs, communication sera faite auprès du Conseil Communautaire des différents engagements menés dans le cadre de cette délégation.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'élargissement du champ de la délégation accordée à Madame la Présidente, à la nouvelle attribution proposée ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet :

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Léon-Bernard CLAESEN

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

Sortie provisoire de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN

N°2018-087 : CREATION D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les maisons de Services au Public (MSAP) ont été créées par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (article 100). Elles s'intègrent dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public co-élaboré par l'Etat et le Département.

Elles ont vocation à délivrer une offre de proximité à l'attention de tous les publics, de l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, en articulant présence humaine et outils numériques.

Les MSAP permettent de renforcer ainsi l'accès aux services de proximité en zone rurale par le développement d'espaces mutualisés pour offrir un bouquet de services principalement en matière d'emploi et de prestations sociales.

L'action de la MSAP se situe en amont des organismes partenaires pour des démarches de type information, orientation, mise en relation avec un opérateur, obtention de rendez-vous, aide à la constitution de dossiers, identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires.

La qualité du service est garantie par le respect d'un cahier des charges qui détermine la labellisation par l'Etat et qui exige pour l'essentiel un minimum de 24h d'ouverture hebdomadaire, un accueil par un animateur formé, et une liaison Internet à disposition du public.

La labellisation permet en outre de pouvoir bénéficier d'un financement de l'Etat au titre du FNADT.

Les partenaires de la MSAP de Quercy-Bouriane sont : Pôle emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail, la Mutualité Sociale Agricole, Gaz Réseau Distribution France, Electricité Réseau Distribution France, la Banque de France, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) du Lot, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Lot et la Mission locale.

La MSAP de Quercy-Bouriane sera gérée par la Communauté de Communes selon les modalités d'organisation et de gestion définies dans le projet de convention ci-joint.

Elle sera positionnée dans les locaux de la maison communautaire, 98 avenue Gambetta à Gourdon.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la création d'une MSAP sise 98 avenue Gambetta à Gourdon,
- sollicite de l'Etat le label Maison de Services Au Public,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

Retour de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN

N°2018-088 : PLANIFICATION – POURSUITE DES PROCEDURES D'EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME ENGAGEES PREALABLEMENT AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU PAR LES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Nathalie DENIS

Préalablement à la prise d'effet du transfert de compétence PLUI au 1er janvier 2018, certaines communes avaient engagé des procédures d'évolution de leur PLU ou carte communale. Il s'agit des communes de :

- Anglars-Nozac - élaboration du PLU prescrite le 16 décembre 2010,
- Le Vigan - modification du PLU prescrite le 30 juin 2017,
- Montamel - révision carte communale prescrite le 01 décembre 2016.

Depuis le 01 janvier 2018, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane est compétente en "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale", intégrés à la compétence obligatoire "aménagement de l'espace" comme précisé par l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2017.

Par ailleurs, le code de l'urbanisme dispose, dans son article L153-9, qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document en tenant lieu ou de carte communale, peut décider, le cas échéant, après accord préalable de la commune concernée, par délibération, d'achever toute procédure d'élaboration.

L'EPCI est alors substitué de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date du transfert de la compétence PLU.

En conséquence il convient que le Conseil Communautaire se positionne sur sa volonté de poursuivre chacune des procédures en cours, à savoir :

- la procédure d'élaboration du PLU d'Anglars-Nozac,
- la procédure de modification du PLU du Vigan,
- la procédure de révision de la carte communale de Montamel.

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L121-1 et suivants, L153-9 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'arrêté préfectoral n° SPG-2017-13 en date du 12 octobre 2017, modifiant les statuts de la Communauté de Communes de Quercy-Bouriane en portant mention de la compétence "plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale" intégrée à la compétence obligatoire «aménagement de l'espace »,

Considérant que toutes ces procédures ont été engagées avant la date du transfert de la compétence PLU, documents en tenant lieu et carte communale, à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Considérant que les Communes suivantes ont donné leur accord pour que la Communauté de Communes Quercy-Bouriane achève leur procédure en cours :

- délibération du conseil municipal d'Anglars-Nozac en date du 08 mars 2018 donnant son accord à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane pour poursuivre la procédure d'élaboration de son PLU dans son périmètre initial,
- délibération du conseil municipal du Vigan en date du 13 février 2018 donnant son accord à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane pour poursuivre la procédure de modification de son PLU dans son périmètre initial,
- délibération du conseil municipal de Montamel en date du 22 janvier 2018 donnant son accord à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane pour poursuivre la procédure de révision de sa carte communale dans son périmètre initial,

Considérant que l'élaboration envisagée du futur PLU intercommunal nécessitera plusieurs années d'études et de procédures avant son approbation,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'achèvement des procédures suivantes en cours :
 - élaboration du PLU d'Anglars-Nozac prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2010,
 - modification du PLU du Vigan prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2017,
 - révision de la carte communale de Montamel prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 01 décembre 2016,
- valide que la Présidente de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane soit substituée de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents aux procédures que le Conseil Communautaire décide d'achever par la présente délibération,
- autorise Madame la Présidente à signer les avenants de transfert des marchés d'études des documents d'urbanisme en cours ainsi que tous les documents liés au transfert technique et financier de ses études à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,
- valide l'engagement des communes sus mentionnées à rembourser à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane la totalité des dépenses touchant à leurs documents communaux (frais d'étude, de publicité, de reprographie, de frais juridiques, d'enquête publiques...).

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-089 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Proposition est faite de déterminer les dates des prochaines séances du Conseil Communautaire selon le calendrier suivant :

- le mercredi 6 juin 2018 à 18h30 à la Maison Communautaire,
- le mercredi 4 juillet 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de Milhac.

Vu l'avis favorable de la Conférences des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier des séances ci avant présenté.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-090 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La Bicoque, au sein du service jeunesse de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, est actuellement identifiée, par l'Etat, comme un Relais Informations Jeunesse (RIJ) et souhaite évoluer en obtenant sa labellisation en Point Information Jeunesse (PIJ). Un PIJ est un lieu ressource et d'accueil gratuit, ouvert à tous les jeunes, dans lequel ils peuvent avoir accès à une documentation en libre consultation sur tous les sujets (emploi, métiers, formation initiale et professionnelle, formation en alternance, orientation scolaire, logement, droit, santé, loisirs, sports, vacances, mobilité...) et qui participe à l'organisation d'événements régionaux sur les sujets d'actualité.

Le montage de ce projet, ainsi que sa mise en place génère mécaniquement une montée en charge temporaire du service. Ainsi, il convient de recruter un agent qui pourra venir en soutien du personnel actuel.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-1, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter un agent contractuel à temps complet, sur une période d'un an, et ce du 15 mai 2018 au 14 mai 2019. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée d'un an,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-091 : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Les services techniques doivent faire face à une montée en charge temporaire de leurs activités avec, en sus de la gestion des voies communautaires, la mise en œuvre de la campagne de balisage et de débroussaillage des sentiers de randonnée et la volonté d'un entretien accru des ouvrages d'art de voirie.

Afin d'assumer au mieux ce surcroît de missions temporaires, il convient de recruter deux agents qui viendront en soutien de l'équipe actuelle.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-1, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter deux agents contractuels à temps complet, sur une période d'un an, du 24 avril 2018 au 23 avril 2019. Leurs rémunérations seront basées sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement de deux agents contractuels à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée d'un an,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-092 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'ASSOCIATION « LES GRANDS CHEMINS » POUR LA MISE EN PLACE DE LECTURES CHAMPETRE ITINERANTES

Rapporteur : Michel CAMMAS

L'Association « Les Grands Chemins » développe des lectures champêtres itinérantes, en se déplaçant sur les territoires pour atteindre un public éloigné, ponctuellement ou durablement et leur proposer des animations autour du livre et de la lecture. Ces interventions s'articulent autour et dans un « wigwam », grande tente en tissu, idéale pour faciliter l'accès au livre et initier au plaisir de la lecture et à son partage.

Les publics ciblés sont les migrants, la population en grande difficulté sociale, les personnes âgées et le public éloigné géographiquement.

Les objectifs principaux de l'association sont :

- travailler sur l'intergénérationnel,
- œuvrer à l'intégration ethnique des familles migrantes par la facilitation de l'apprentissage de la langue française,
- œuvrer à l'intégration sociale des populations marginales par la bibliothèque « Hors les Murs » et par l'installation du Wigwam dans un espace concerté avec les structures sociales,
- participer à la mixité des populations et des milieux sociaux en provoquant un point d'intersection.

La Bibliothèque Intercommunale de Gourdon étant un acteur important de la promotion culturelle sur le territoire, il paraît opportun que ce service mette en place des actions en partenariat avec l'association « Les Grands Chemins » pour offrir, à l'ensemble de la population du territoire, une ouverture culturelle en matière d'accès aux livres.

Ainsi, il est proposé de mettre en place des animations dédiées, par le biais d'une convention de partenariat (jointe en annexe), entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'Association « Les Grands Chemins ». Ainsi, trois interventions se feront avec le Wigwam, deux interventions avec une illustratrice et trois interventions lors des marchés à Saint Germain du Bel Air et Gourdon.

Néanmoins, la mise en œuvre de ces actions sera conditionnée par l'octroi d'une subvention de la part du Centre National du Livre (CNL) dépendant du Ministère de la Culture et de la Communication, d'un montant de 2 750,00 €. Le reste à charge prévisionnel, pour la Communauté de Communes Quercy Bouriane, sera de 750,00 € auxquels s'ajouteront les frais annexes. En cas de non octroi, le projet et la convention afférente seront annulés, sans contrepartie financière pour l'association « Les Grands Chemins ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 37 votes pour et 2 abstentions (Madame Marie-Chantal LAURENT et Madame Sylvette BELONIE) :

- approuve la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'Association « Les Grands Chemins », pour la mise en place d'animations culturelles auprès de l'ensemble de la population du territoire, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-093 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LE COLLEGE LEO FERRE DE GOURDON POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS

Rapporteur : Michel CAMMAS

Afin de favoriser, auprès des élèves, l'accès aux nouvelles technologies, il est proposé de conclure une convention avec le collège Léo Ferré de Gourdon pour la mise en place d'animations. Ces actions, menées autour d'un projet pédagogique porté par les professeurs de technologie, auront lieu sur deux matinées par semaine, hors vacances scolaires et jours fériés, et auront pour but de proposer des animations en lien avec l'usage d'une imprimante 3D. et de favoriser l'accès aux nouvelles technologies.

Le personnel communautaire interviendra gratuitement auprès de la Cité Scolaire qui mettra à disposition ses locaux. L'animateur transportera l'imprimante 3D au sein du collège pour montrer aux élèves les différents objets réalisables.

Les élèves avec leurs enseignants pourront être amenés à se déplacer au Pôle Numérique pour découvrir les autres matériels dont le Fab-Lab dispose. (cf convention jointe en annexe)

La convention est applicable à compter de sa signature et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018 et pourra être reconduite par tacite reconduction sur les années suivantes dans la limite de trois ans.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'une convention avec le collège Léo Ferré pour la mise en place d'animations auprès des élèves, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-094 : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE MADAME PERRINE BERRIER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SEANCES D'ÉVEIL MUSICAL

Rapporteur : Michel CAMMAS

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes Quercy Bouriane souhaite mettre en place une animation d'éveil musical auprès de la petite enfance.

Pour concrétiser ce projet, Madame Perrine BERRIER, a été sollicitée afin de mettre en œuvre 10 séances d'éveil musical.

Cette dernière interviendra une fois par mois, pendant une heure, en alternance sur les RAM de Gourdon et Saint Germain du Bel-Air, et ce sur une période allant de février à décembre 2018.

Le coût par séance s'élevant à 40,00 € et 10 séances étant prévues, le coût total est de 400,00 €.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane s'engage à payer le montant de la facturation établie par le prestataire, selon les détails précisés dans un contrat de prestation de services (joint en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le contrat de prestation de services entre Madame Perrine BERRIER et la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour la mise en place d'animations d'éveil musical au sein du Relais Assistantes Maternelles dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 04 avril 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Bernard PEQUIN

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Pouvoir de Bruno SABATIER à Stéphane MAGOT

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESSEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2018-095 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Rapporteur : Michel CAMMAS

Il convient de soumettre aux délégués communautaires, le règlement intérieur de la piscine intercommunale de Gourdon (joint en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 04 avril 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le règlement intérieur de la piscine intercommunale de Gourdon, tel que ci annexé,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signature utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP